



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	25

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 28 mars 2022

Le quorum étant atteint, Patricia BENIGNI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jacqueline RISTICONI - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Jessica LOPES-BARROSO - François GRISANTI.

Absents excusés : Marilyn MASSONI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à François LEONELLI) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à François LEONELLI) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Jessica LOPES-BARROSO) - Claudia TORRE (a donné procuration à Maria GAROBY).

Absents : Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°44-04-04-22.

Objet : **Plan de financement pour les travaux de climatisation à l'école Simone Peretti.**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Les salles de classe des écoles Vincentello d'Istria et Toussaint Massoni sont aujourd'hui climatisées. Afin d'assurer une égalité de traitement de tous les élèves, la Ville a décidé de réaliser des travaux de climatisation des salles de cours de l'Ecole Simone Peretti, seul groupe scolaire à ne pas être encore climatisé. Cet état de fait pose aujourd'hui des questions d'inconfort pour les élèves et les professeurs des écoles lors de variations de températures importantes.

Un marché de maîtrise d'œuvre a donc été passé. Dans ce cadre, la maîtrise d'œuvre, le Bureau d'Etudes Techniques SMI, a chiffré les travaux de climatisation à 210.500,00 € hors taxes.

Le programme de travaux est annexé à la présente délibération. Les travaux seront exécutés pour la rentrée de septembre 2022.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Dépense subventionnable hors taxes : 210.500,00 € ;
- Financement Etat DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) : 80 % soit 168.400,00 € ;
- Ressources propres de la Ville : 42.100,00 €.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-44-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER le plan de financement comme suit :

- Dépense subventionnable hors taxes : 210.500,00 € ;
- Financement Etat DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) : 80 % soit 168.400,00 € ;
- Ressources propres de la Ville : 42.100,00 €.

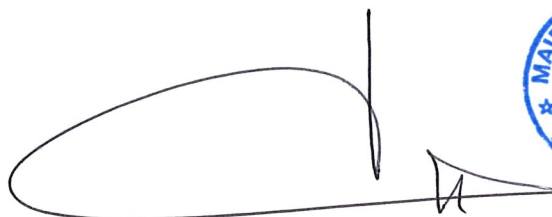
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-44-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022